

Conseil Municipal 15 septembre 2016

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Étaient présents : Mmes Drouineau, Désiles, Coignard, Rapicault, Ms Ledru, Lecomte, Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Faucher.

Absents excusés : M. AIM, Mme Gervais

1. Travaux réalisés pendant les vacances

- La clôture du parking a été exécutée par l'entreprise Blot-Chauvin pour un montant de 1 105.82 € .
- Travaux dans les classes : école verte, aménagement (isolation, placo, étagères) du local près du garage. Ecole bleue : doublage de la cloison de la salle de psychomotricité et installation d'une porte coulissante pour répondre aux consignes de sécurité en cas de confinement. Ces travaux ont été réalisés par les agents communaux et une personne en TIG.

2. Consultation pour le changement des menuiseries de l'école bleue.

Présentation de Mme Drouineau. Une demande de devis a été faite auprès de 4 entreprises sur le site marchés publics du département de la Sarthe. 3 entreprises ont répondu : AMCI de Bonnétable, Lebrun du Mans et MVP de Vibraye. Le conseil Municipal à l'unanimité suit la proposition de la commission des travaux et choisit la société LEBRUN dont le devis s'élève à 8 602,68€ TTC. Les travaux devront être réalisés pendant des vacances scolaires de préférence.

3. Acquisition de Jeux par la communauté de communes à installer sur la commune :

La consultation portait sur la fourniture et l'installation d'un parcours aventure, une balançoire et un tourniquet. 2 sociétés ont répondu : Kaso 32 226€ et Quali cité 59 874€. Le conseil constate que les propositions de jeux des 2 entreprises répondent parfaitement au souhait de la commune. Toutefois seule Kaso entre dans l'enveloppe budgétaire de 33 500€, aussi le conseil retient cette dernière avec la variante 2 pour le parcours aventure, sous réserve de la solidité du matériau des décors, ainsi que la balançoire avec la nacelle bébé.

M. le Maire propose de démonter un jeu devenu obsolète pour installer à la place la balançoire et le tourniquet. Il étudiera cette possibilité avec la société retenue.

4. Commerce :

Le locataire de la commune a fait part de son intention de vendre le fonds de commerce de l'épicerie, bar, restaurant. Des repreneurs se sont fait connaître : M. LOTIN Christophe et Mme BONY Magali.

Le conseil à l'unanimité :

- Accepte ces repreneurs
- Maintient le prix du loyer mensuel à 190€
- Autorise le Maire à signer un nouveau bail pour une période de 3-6- 9 ans auprès de la SCP Lecomte et Chérubin de Connerré et tous documents nécessaires à cette opération.

5. Compte rendu réunions

- **Communauté de communes** : Les points abordés : Ms Ledru et Lecomte

Service jeunesse, zone activité Connerré, fusion, création d'une commission aménagement zone activité de Connerré, relais des Sittelles,, commission pilotage PLUI,

- Réunion du comité de pilotage pour la fusion des 2 CDC le 15/09 : Le siège social restera Montfort. Les conseillers se prononcent sur le choix du nom de la nouvelle CDC parmi les 3 noms retenus par le comité
 - * Le Gesnois Bilurien 1 voix (M. Lecomte)
 - *Cœur de Sarthe terre des Brières 10 voix (Mmes Drouineau, Coignard, Rapicault, Désiles, Ms. Faucher, Clément, Buon, Esnault, Ledru, Fouché)
 - * Pays 23 Brières 1 voix (M. Cadaouen Renou)

Nombre de sièges : selon la formule du droit commun , il y aura 42 sièges dont 1 pour Soultré.

La nouvelle CDC comptera 30 633 habitants

Compétences obligatoires : aménagement de l'espace, actions de développement économique, tourisme, accueil des gens du voyage, collecte et traitement des ordures ménagères.

Compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et cadre de vie, action sociale d'intérêt communautaire.

Compétences supplémentaires : action culturelle, NTIC, acquisitions foncières + compétences optionnelles.

L'harmonisation des taxes d'habitation conduit à la modification des abattements :

Abattement général de base : actuel 0% > 6%

1 à 2 personnes : actuel 15% > 12%

3 et plus : actuel 20% > 20%

DCM : Le conseil Municipal prend acte de la représentation des communes fixée à 42 délégués, alors qu'elle aurait pu être de 56 délégués, et s'étonne de ce choix préfectoral qui conduit

- A une disparité de représentation (Torcé en Vallée 1354 hab 2 représentants, Saint-Corneille 1324 habitants 1 représentant)
- A la suppression de délégués issus du suffrage universel
- A l'élection par le conseil municipal d'un délégué dans une commune ou les autres délégués sont issus du suffrage universel

La fusion des 2 CDC induit un énorme travail préparatoire qui va multiplier les réunions pour chacun des délégués.

Certaines commissions sont créées actuellement et seront caduques dans 3 mois puisque certains membres verront leur siège supprimé.

En conclusion une réforme de plus qui semble bâclée, dont les méthodes de mise en place sont douteuses.

- **Dué et Narais** : réunion à venir
- Jalais : Lecture du rapport du président du syndicat sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau au titre de l'année 2015. Le conseil prend acte.

- **Sivos** : rentrée scolaire : 156 élèves dans le Sivos
- Soultré école bleue 15 PS, 6 MS - Ecole verte : 13 MS, 10 GS,
- Nuillé : Barbara Langlais 6 GS et 15 CP, Florence Vaussourd 10 CP -12 CE1
Guillaume Pohin 14 CE1 -8 CE2
- Ardenay : Stéphanie Delisle 7 CE2 - 16 Cm2 Agnès Lebourdais : 15 CM1 – 9
CM2

Réunion le 8/09 : Le PEDT a été reconduit pour un an. Le vidéo-projecteur de Soultré est transféré à Ardenay.

La commune de Surfonds a payé les sommes dues depuis plusieurs années pour l'accueil de ses élèves.

- **Cantine scolaire** ; Une réunion s'est tenue avec M. Fouché, Mme Drouineau et le personnel cantine. A cette occasion le règlement intérieur a été revu. Il est soumis à l'avis du conseil Municipal et adopté à l'unanimité

6. **Le point sur « les Lutinades »** : 80 personnes ont participé. Retour très favorable des participants.

7. **Questions diverses**

- M. le Maire propose aux conseillers l'achat d'une peinture « le coq », pour décorer la salle du conseil, réalisé par Alain Drouineau., habitant de la commune au prix de 150€. Mme Drouineau ne participe pas au vote Accord à l'unanimité
- Info : A la demande des agriculteurs de la commune, un dossier de dégrèvement collectif de la taxe foncière sur le non bâti a été déposé pour tous les exploitants agricoles le 6 septembre, au motif de pertes de rendement et de qualité des cultures céréalières et prairies, suite aux conditions climatiques du printemps et de l'été.
- Sur proposition du Maire, la commune participera symboliquement le 25 novembre à la journée de lutte contre les violences faites aux femmes en accrochant un ruban blanc sur la façade de la mairie. Accord à l'unanimité.
- Repas des anciens le 11 novembre. Le nouveau commerçant sera consulté pour savoir s'il est intéressé pour son organisation. Sinon Michel Lecomte est chargé de demander des devis auprès des traiteurs locaux.

Pour mémoire : concert de guitare le 30/09 à l'église de Soultré

Dates des prochains conseils : 13 octobre, 10 novembre et 18 décembre.